

LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES COMPENSATIONS. B) L'ACTION DU GOUVERNEMENT. C) LA DATE LIMITE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, presque quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire pour réparer les injustices commises envers les Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. A l'époque, on craignait énormément que le gouvernement décide de son propre chef d'imposer un règlement à la communauté japonaise sans lui demander son avis.

On a parlé de négociations tout en imposant du même coup une date limite assortie de menaces concernant d'éventuelles mesures unilatérales de la part du gouvernement. J'en ai parlé à la Chambre tout en faisant valoir qu'il fallait en venir à une entente en rappelant que ces délais avaient peut-être pour but de mettre un terme aux négociations. Le temps nous a démontré combien nous avions vu juste en signalant ce problème, car nous avons vu dans quelle mesure le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Murta) a manqué à ses engagements envers le gouvernement, envers son chef et envers notre peuple. Il y a un peu plus de huit mois que le ministre est entré en fonction. Au début de mai, il a tenu des propos surprenants. D'une part, il a déclaré lors d'une entrevue radiodiffusée, le 5 mai, que lorsqu'il est entré en fonction et qu'il a découvert que l'on utilisait dans ses services le slogan «Célébrer nos divergences», il l'a immédiatement fait disparaître.

Bien entendu, lorsqu'il a convoqué la Conférence multiculturelle à Winnipeg le 14 mai, ce genre de déclaration l'a obligé à nier qu'il considérerait le Canada comme un creuset. Il a déclaré que notre pays ne serait jamais un creuset et que, à son avis, les Canadiens ne souhaitaient pas qu'il le soit.

Lorsqu'il a tenu une conférence de presse pour clôturer les délibérations après la conférence, il a déclaré que la lutte contre le racisme n'était pas du ressort de son ministère. Il a ajouté que, même si son ministère se préoccupe du racisme, ce problème n'est pas de sa compétence. Il souhaite avant tout sensibiliser les Canadiens à l'intolérance raciale.

Evidemment, cette déclaration a suscité des questions à la Chambre. Pas plus tard que jeudi dernier, en réponse aux questions qui lui ont été posées à la Chambre, le ministre a déclaré ceci:

... le domaine des relations raciales au Canada est principalement du ressort du ministère du Multiculturalisme dont j'ai la charge. Pris dans sa définition la plus restreinte, ce secteur relève de notre compétence au plan législatif. Nous jouons un rôle important dans la lutte contre le racisme à tous les niveaux de la société.

Cette indécision flagrante et cette absence de directives claires ne sauraient ressortir davantage que dans l'affaire des Nippo-Canadiens. J'invite le premier ministre (M. Mulroney) à étudier attentivement la situation actuelle. Si des directives ne paraissent pas évidentes, la promesse du premier ministre d'examiner cette question rend sans nul doute son étude urgente.

● (1825)

Après qu'on ait donné clairement des espoirs de négociation, un communiqué a été émis le mois dernier par la Direction générale du multiculturalisme. Il y est clairement question d'un processus de négociation. En janvier, le ministre et ses collaborateurs ont refusé de négocier avec les Nippo-Canadiens. Ils ont essayé d'imposer des délais pour présenter une

L'ajournement

excuse officielle et une formule de redressement. Une résolution en ce sens a été présentée aux leaders parlementaires, mais elle ne correspondait pas à la résolution finale dont il avait été question lors de ces négociations qui n'en étaient pas. Le ministre a refusé d'envisager une indemnisation individuelle ou globale pour les Nippo-Canadiens. Il a refusé de prendre des mesures en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, à l'égard d'accusations criminelles et d'autres problèmes auxquels se sont heurtés les Nippo-Canadiens par le passé. Le gouvernement n'a même pas examiné ces diverses questions.

Afin de tirer les choses au clair, la communauté nippo-canadienne s'est sentie obligée, la semaine dernière, d'entreprendre une étude du montant des pertes qu'elle a subies durant les années 40. C'est la firme Price Waterhouse qui est chargée de cette étude, qui sera sans doute défrayée par les Nippo-Canadiens eux-mêmes, en vue de préciser leurs besoins. Ces derniers jours, le *Star* de Toronto a souligné que l'année dernière, le premier ministre a déclaré que les Nippo-Canadiens doivent obtenir l'assurance que:

... une chose aussi odieuse ne se produira plus jamais au Canada et que, si jamais cela devait arriver, nous aurons l'audace et le courage de protester, de nous en excuser et d'y remédier honorablement.

Le premier ministre a reconnu que les Nippo-Canadiens cherchaient à obtenir non pas une indemnisation totale, mais plutôt un geste symbolique et des garanties. Il a déclaré:

... je suis convaincu que les citoyens canadiens dont les droits ont été violés et bafoués devraient être dédommagés.

Le ministre d'État au Multiculturalisme n'a pas donné suite à cette déclaration sans équivoque et notre pays n'a toujours pas acquitté sa dette d'honneur, après des mois et des mois d'attente. Combien de temps cette histoire va-t-elle encore durer?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement considère qu'il s'agit d'une question morale plutôt que d'une question financière. C'est ce qu'il déclarait dans une lettre qu'il a adressée aux leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, le 28 janvier 1985 et dans laquelle il exposait ce qu'il proposait de faire en demandant l'opinion des deux leaders parlementaires. Ces derniers n'ont toujours pas répondu au gouvernement qui n'a pas pu aller de l'avant.

Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a dit qu'au départ il craignait que cette question ne soit réglée unilatéralement. De toute évidence, ses craintes initiales n'étaient pas fondées, pas plus que ses craintes actuelles. Aucune décision n'a été prise unilatéralement. Il n'a jamais été question de le faire.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ce serait une mauvaise chose.

M. Dick: Aucune entente n'a été conclue, monsieur le Président. Voilà pourquoi le dossier n'a pas progressé. Avant, le député disait qu'il ne fallait pas imposer de délai artificiel pour le règlement de cette affaire, mais ce soir, il demande qu'elle soit enfin réglée. Il se contredit. Je propose de continuer à en discuter. J'espère que tous les partis s'entendront pour résoudre cette affaire. Le mercredi 15 mai, le ministre d'État au Multiculturalisme a rencontré M. Miki. Ils ont discuté amicalement. Ils ont convenu de la nécessité de présenter des excuses. Pour le moment, les discussions portent sur la réparation qu'il convient d'accorder, le cas échéant.